

Mars  
2020

# BULLETIN TECHNIQUE

## Légumes Bio



tech & bio



### CONSEIL DE SAISON

*A cause de la situation sanitaire, les techniciens légumes des CDA sont confinés en télétravail et ne sont pas ou peu présents sur le terrain actuellement. Certains d'entre eux peuvent assurer leur mission de surveillance biologique du territoire. Ce bulletin ne repose donc que sur des observations minimales et des remontées faites par les agriculteurs.*

**Dans les tunnels**, de nombreuses plantations sont en cours actuellement. La météo est favorable à la reprise des cultures.

Attention aux coups de chaleur dans les abris. La phase de reprise est très importante pour la réussite des cultures, il faut surveiller vos plantations. Aérer la journée lorsqu'il fait chaud, cela évite une condensation néfaste trop importante.

Commencez à surveiller les insectes et notamment les pucerons. Vous pouvez déjà installer des panneaux jaunes englués afin de déterminer les vols des individus ailés.

Le travail du sol doit être très soigné pour favoriser l'enracinement des cultures.

Poser le paillage au sol dès que possible afin de limiter l'enherbement et favoriser son réchauffement (dépend du type de plastique couleur et épaisseur).

A la plantation, il reste primordial de maintenir la motte humide ainsi que de favoriser le contact des racines avec le sol (par un arrosage au tuyau à chaque trou de plantation par une irrigation si l'état d'humidité le permet). Il suffit d'enterrer la motte au ras de la surface du sol.

Etre particulièrement vigilant avec les Chenilles plastiques qui montent vite et fortement en température. Il ne faut pas hésiter à **bassiner vos cultures en phase** de reprise car les plantes supportent mieux les températures élevées avec beaucoup d'hygrométrie, notamment en cas de vent.

### Contacts

Chambre d'Agriculture 82  
Sylvie Bochu Port. : 06.08.41.68.68

Chambre d'Agriculture 47\*  
Cécile Delamarre Port. : 06.08.22.99.14

Chambre d'Agriculture 31  
Laurence Espagnacq Port. : 06.74.05.27.49

Chambre d'Agriculture 81  
Chrystel Lacz Tél. : 05 63 48 83 83

Chambre d'Agriculture 65  
Thierry Massias Port. : 06.07.70.61.58

## **Virus ToBRFV - SITUATION**

Un cas de ToBRFV ont été diagnostiqué en France dans le Finistère.

Le ministère de l'Agriculture a publié, mercredi 11 mars, l'arrêté relatif à la lutte contre le Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV). Cet arrêté liste les dispositions à mettre en œuvre par les opérateurs professionnels dans le cadre de la lutte contre le ToBRFV. Il donne **obligation** aux professionnels de conserver les informations relatives à la traçabilité des plants et des semences. Il prévoit également une surveillance par les professionnels sur la base d'examen visuels et d'analyses d'autocontrôle. Il prévoit d'autre part l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de biosécurité et comporte des mesures de gestion des foyers éventuels de ToBRFV. Pour plus d'informations :

<https://agriculture.gouv.fr/virus-de-la-tomate-tobrfv-mise-en-place-dun-dispositif-national-pour-la-prevention-la-surveillance>

Vous pouvez retrouver l'intégralité de cet arrêté :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041717891&dateTexte=20200318>

Pour rappel, le ministère avait également publié des recommandations à destination des jardiniers amateurs, des jardinerie et des producteurs, accessibles :

<https://agriculture.gouv.fr/virus-de-la-tomate-tobrfv-recommandations-pour-les-jardiniers-amateurs-les-jardinerie-et-les>,

et une foire aux questions, disponible : <https://agriculture.gouv.fr/foire-aux-questions-sur-le-virus-de-la-tomate>

La Direction générale de l'Alimentation a adressé, le 5 mars dernier, une instruction technique (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-164>) à destination des DRAAF/DAAF1 et SRAL2 afin de préciser les conditions de mise en œuvre de la certification phytosanitaire à l'exportation des légumes de consommation et de transformation et des semences de tomates (*Solanum lycopersicum*) et poivrons (*Capsicum* sp.) pour respecter les réglementations des pays tiers relativement au ToBRFV.

## **AUBERGINE – POIVRON SOUS ABRIS**

Les premières plantations sont en cours.

La plantation pourra avoir lieu à partir du stade 4 à 5 feuilles. L'aubergine et le poivron sont plus sensibles aux basses températures que la tomate. Donc pour une plantation dans de bonnes conditions, on cherche des températures d'air de 18° à 22° C le jour, 14° à 16° C la nuit. Pour une bonne implantation, 18° C dans le sol sont requis. Prévoir un paillage plastique noir au sol. A positionner si possible 10 jours avant plantation et après une irrigation.

Si vous utilisez du plant greffé (aubergine), ne pas couvrir le plant avec de la terre car sinon vous risquez d'avoir des redémarrages du porte greffe au détriment du greffon.

## POMME DE TERRE

### AVANT plantation plein champ :

Ne pas planter des plants froids sortant de frigo. Vérifiez la température interne du plant.

L'idéal, est qu'elle soit au moins égale à 10 / 12 ° C. Au moins à 12 °c pour le sol.

Sortez les plants quelques jours avant plantation (*10 jours environ*) à température ambiante, ceci pour favoriser leur réchauffement. Les stocker à l'abri du gel et de la pluie.

Eviter le stockage prolongé sans aération (*sacs empilés*) favorisant des germes effilés et l'émission de racines défavorables à la plantation.

Le stade idéal du plant à la plantation : point blanc (*sauf en utilisation de plants pré-germé*).

Ne pas planter des plants humides. Eliminer les plants douteux.

**Reportez vos plantations si elles doivent se faire dans de mauvaises conditions.**

**Recouvrir d'un voile type P17 ou d'une bâche type 500 trous plus thermique en conditions précoces.**

### Protection taupins :

Eviter les précédents favorables types prairies. Les façons culturales en période estivale perturbent les vols d'adultes, pontes et favorisent la dessiccation des œufs voire des larves.

Il est aussi possible d'utiliser du tourteau de ricin (fertilisants avec il est vrai des résultats très inégaux sur taupins). Le purin de fougère donne des résultats très contradictoires.

**La profondeur de plantation** dépend du type de sol et de la profondeur d'ameublissement.

La base du tubercule se situe à environ 4 – 5 cm en dessous du niveau du sol initial du sol

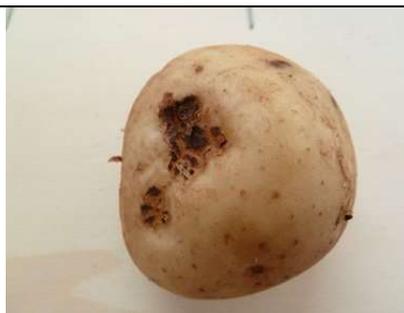
Une plantation trop profonde retarde la levée, sensibilise les jeunes germes aux attaques de Rhizoctone.

Une plantation trop superficielle induit des tubercules fils qui ont tendance à verdir, rend le buttage plus difficile.

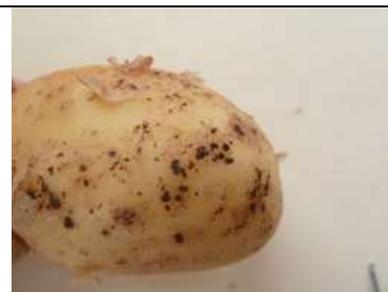
En primeur, la plantation peu profonde permet un démarrage plus rapide.



Dégâts sur tiges de rhizoctone (nécroses).



Dégâts sur tubercules de rhizoctone (crevasses avec liège).



Sclérotos de rhizoctone.

Source Photos : T.Massias, CDA 65

## MELON

Les premières plantations sous grands abris ont lieu et les plantations sous chenilles thermiques en plein champ devraient suivre.

En plein champ, attention aux travaux du sol pour la reprise ! Il ne faut pas créer de mottes et (ou) des semelles qui seraient néfastes à un bon enracinement. Il faut veiller à une pose correcte du plastique et il est préférable de le poser bien avant la plantation afin d'avoir au minimum 12°C dans le sol. Les mottes doivent être ré-humectées si nécessaire avant toutes plantations et il faut assurer un bon joint motte-terre.

Pour les parcelles « sensibles » aux adventices, il est préférable de choisir un plastique « vert », herbistatique mais attention, il réchauffe moins bien le sol.

Pour les parcelles « à priori sensible à la fusariose », il est judicieux de planter un plant greffé sur melon ayant une résistance intermédiaire à ce champignon. Il est possible de choisir des variétés IR FOM 1-2, si la plantation de plants greffés n'est pas envisageable.

La conduite d'un plant greffé demande plus d'observations et de soins au démarrage.

Soyez attentifs à l'état sanitaire du plant et surtout à l'observation éventuelle de pucerons.

## AIL

Il a été observé, dans des parcelles où les brumes matinales ont du mal à se lever, quelques pustules de rouilles sur quelques plantes.

Il faut surveiller les parcelles. Les températures douces annoncées et les conditions sèches ne sont pas favorables au développement de ce bio-agresseur.

Des poireaux sauvages avec pustules de rouille ont été signalées.

## TOMATE sous abris

Le stade de plantation est le stade 1er bouquet apparent en abri anti gel. Afin d'essayer de se prémunir des risques de mildiou terrestre à la reprise, éviter de recouvrir le collet des plants par de la terre. Dans les situations à risque Tuta, des lâchers de *Macrolophus* ont pu être réalisés, dès la pépinière (dose 0,5 à 1/plant à 2 têtes) 10 à 15 jours avant de planter. Les larves sont fragiles, attention alors à retarder le 1er effeuillage pour ne pas les enlever.

Penser à la protection contre *Tuta absoluta*

## CONCOMBRE sous abris

Les premières plantations sont réalisées en anti gel voir en chauffé\*. A la reprise, il faut être vigilant face aux pythiacées.

Surtout avec des sols un peu trop froids et humides. En cas de montée de température un peu forte, il peut être bon de pratiquer un bassinage surtout en phase de reprise.

**\*Rappel réglementaire AB :** Le chauffage des serres est possible uniquement dans le respect des cycles naturels. Dans le cadre de la commercialisation au stade de la production avec la qualité biologique pour les légumes : tomates, courgettes, poivrons, aubergines et concombres est interdite entre le 21 décembre et le 30 avril sur le territoire métropolitain.

Le sproducteurs sont soumis à l'obligation d'utiliser des énergies renouvelables pour chauffer les serres pour toutes les exploitations entrant en conversion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour les exploitations en conversion ou certifiées avant cette date, cette obligation rentrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces obligations ne s'appliquent pas à la production de plants

## GESTION DE LA TUTA ABSOLUTA EN TOMATE PAR LA CONFUSION SEXUELLE

**Attention** : la confusion sexuelle est une stratégie de lutte différente du piégeage massif par phéromone.

### Objectif et mode d'action de la confusion sexuelle à installer dès la plantation:

Diffusion régulière de la synthétique analogue de la phéromone femelle de tuta absoluta, dans l'objectif de perturber le système olfactif des mâles.

**Dose** : 1000 diffuseurs / ha - Un diffuseur tous les 10 m<sup>2</sup> - renforcement des bordures. Homologation le 13 juillet 2018 pour en tomates sous abris.

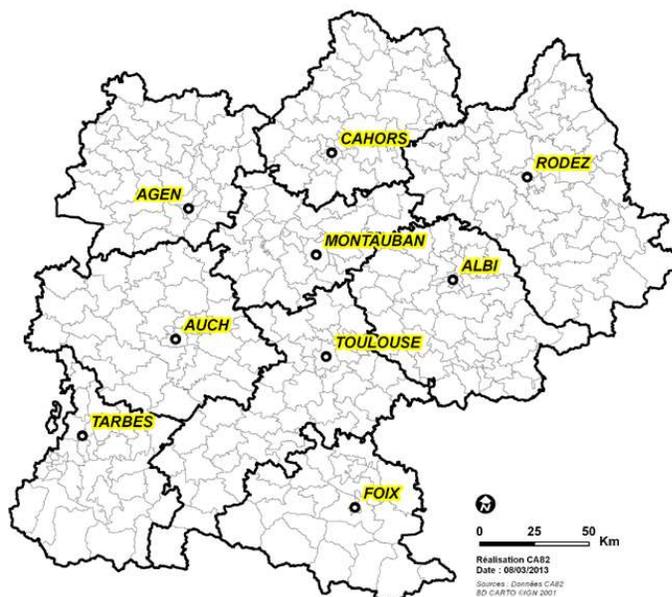
**Conservation** : Les paquets sous vide peuvent être stocker pendant 2 ans à une température ne dépassant pas 5°C.

| Spécialité commerciale (SC) | Substance Active (famille)   | Dose Spécialité Commerciale / Ha | DAR | Observations   | Délai de rentrée | ZNT | Société | Clf Tox | Phrases de risques |
|-----------------------------|--|----------------------------------|-----|--|------------------|-----|---------|---------|--------------------|
| Isonet T3                   | (E,Z,Z)-3,8,11-tétradécatrien-1-yl acétate<br>(E,Z)-3,8-tétradécadien-1-yl acétate | 1000 diffuseurs / ha             |     | Confusion sexuelle Uniquement sous abris, 3 applications maximum |                  |     |         |         | H315, H400, H410   |

## COURGETTE

Les plantations sous protection (P17) sont encore en cours. Dès que les premières récoltes rentreront en production, penser à sortir les premiers fruits pointus qui épuisent la plante.

Il y a toujours quelques fruits pointus en début de saison. Ceci s'explique par l'arrivée en premier lieu des fleurs femelles sur la plante. Les fleurs mâles arrivent environ 8 jours après.



*Ce bulletin s'appuie sur les observations réalisées par les conseillers légumes de Midi – Pyrénées et du Lot et Garonne ainsi que sur les bilans des BSV maraîchage n°bilan, ail n°3, et melon n°bilan. Lorsque des méthodes alternatives sont utilisables, elles sont reprises dans les bulletins. En outre chaque destinataire du bulletin a reçu le « Guides des mesures alternatives et prophylactiques en cultures légumières en Midi – Pyrénées, 2014 »*



«Bulletin réalisé sous la responsabilité de Laurence ESPAGNACQ, référente maraîchage/horticulture de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 47 55 96 - laurence.espagnacq@haute-garonne.chambagri.fr»

**32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3**  
**www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr**

«La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 7 mai 2017.»

Directeur de la publication : Serge BOUOSCATEL, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.  
 Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées relevant du projet régional «Terres d'Avenir», avec la participation de la FRAB.

Les BSV (Bulletins de santé du végétal) maraîchage, melon et ail sont disponibles en ligne sur les sites de :

- la DRAAF : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal-BSV>,
- La CRA Occitanie : [www.occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-midi-pyrenees/](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-midi-pyrenees/)

N'hésitez pas à les consulter.

Avec la participation financière de :



OPE COS ENR 22 version du 01/01/15